Procès-verbal de la séance du 01 septembre 2025

Le lundi 01 septembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 août 2025, s'est réunie sous la présidence de Roselyne VALETTE.

Secrétaire de la séance : Corinne FONT

Présents : Roselyne VALETTE, Jean-Pierre BROUQUIL, Corinne FONT, Jean-François PLANAVERGNE, Jean-Michel CANUT, Julien LEVIGNE, Christelle NAIL
Représentés : Dominique MACHEFERT représenté par Christelle NAIL
Absents et excusés : Virginie SALAUN

Ordre du jour :
1 - Approbation du CR du Conseil du 13/06/2025
2 - Délibération désistement locataire Mme Vanessa FERRIER et relocation du logement sis 3 Hameau de l'église de Saint Cevet : M. Julien ALBAREIL
3 - Délibération décision modificative actif commune
4 - Délibération transfert de gestion des voiries "Chemin de Masbou" et "Lotissement des Pounces" au Grand Cahors
5 – Questions diverses

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2025 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**.**

2 – DELIBERATIONS :

DÉSISTEMENT LOCATAIRE MME VANESSA FERRIER ET RELOCATION DU LOGEMENT SIS 3 HAMEAU DE L'ÉGLISE DE SAINT CEVET : MMME CLAIRE DEBLAY

Madame la Maire informe le conseil municipal du désistement de Madame Vanessa FERRIER en date du 23 juin pour le logement situé à l'ancien presbytère de Saint Cevet - 3 Hameau de l'Église de Saint Cevet.
Elle propose de relouer cet appartement à Madame Claire DEBLAY qui en a fait la demande le 18 août 2025. Celle-ci reprendrait donc ledit appartement dans les mêmes conditions que Madame Marjorie DUBOSCQ, à savoir : 479,10 € de loyer mensuel.
Délibération adoptée à l'unanimité.

DM 2025-001 : ACTIF COMMUNE

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
		0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2131 (041) - 0	Bâtiments publics (Logement 7 Mairie T3)	39 189,86	0,00
2132 (041) - 0	Bâtiments privés (Logement 7 Mairie T3)	0,00	39 189,86
2131 (041) - 0	Bâtiments publics (Rénovation 20 Rue des Postes)	676 435,93	0,00
2132 (041) - 0	Bâtiments privés (Rénovation 20 Rue des Postes)	0,00	676 435,96
2131 (041) - 0	Bâtiments publics (Presbytère)	3 180,50	0,00
2132 (041) - 0	Bâtiments privés (Presbytère)	0,00	3 180,50
2131 (041) - 0	Bâtiments publics (Acompte élec sur logement communal)	2 042,00	0,00

2132 (041) - 0	Bâtiments privés (Acompte élec sur logement communal)	0,00	2 042,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**720 848,29**	**720 848,29**

La Maire, VALETTE Roselyne, invite le Conseil Municipal à voter ces crédits
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
Délibération adoptée à l'unanimité.

TRANSFERT DE GESTION DES VOIRIES « CHEMIN DE MASBOU » et « LOTISSEMENT DES POUNCES » AU GRAND CAHORS

Madame la Maire, indique les éléments suivants :

- Demande de transfert des voiries « Chemin de Masbou » et « Lotissement des Pounces » au Grand Cahors par courrier du 2 mars 2022,
- Rappelle la réunion voirie du 19 mars 2024
- Informe que la voirie a été entretenu au regard des sollicitations transmises par le service voirie du Grand Cahors lors de leur visite en mars 2024 à savoir coût des travaux : Chemin de Masbou 4320 € TTC, travaux réalisés en mars 2024 – Lotissement des Pounces : 12 657 € TTC, travaux réalisés en septembre 2024
- Rappelle la délibération validée en conseil communautaire le 17 juillet 2025 faisant l'objet du transfert de gestion des voiries « Chemin de Masbou » et « Lotissement des Pounces »

Vu la validation par le GRAND CAHORS au regard des règlements et législation en vigueur, le 17 juillet 2025,
Vu l'avis technique favorable à leur intégration dans le réseau communautaire au regard de la conformité de ces voies aux prescriptions du règlement de la voirie,
Au regard des divers éléments, Madame la Maire sollicite l'assemblée afin d'accepter l'intégration de ces voiries dans le réseau d'intérêt communautaire.
Délibération adoptée à 9 voix pour, 1 contre.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame la maire évoque les points suivants :

● Divers Devis validés :

DPE SOULIE pour entrer dans le logement 2, place de la mairie : 200 € TTC,
Réparation à l'école butée porte magnétique et anti pince doigt par Courrèges : 462 TTC €,
Remplacement WC handicapés détérioré lors du tournoi de foot par Fabrice LAMBERT 574,54 € TTC,
(Déclaration faite à l'assureur, nous avons obtenu 374,54 € de l'assureur, reste à récupérer la franchise via le recours)
Remplacement vitre (double vitrage) endommagée à l'appartement 2, place de la mairie par Courrèges : 318,72 TTC.

(Déclaration faite à l'assureur)

● Entretien logement Saint Cevet au RDC :

3 devis sont signés :

Pilier entrée descellé, son état était signalé dangereux : 1656 € TTC par BG Maçonnerie

Électricité : remplacement extracteur d'air, interrupteur, câblage, radiateur etc … par Mr CANUT JM 3495 € TTC

Entretien logement : Rafraîchissement avec lessivage murs, rebouchage, application peinture sur l'ensemble du logement, rénovation SDB avec remplacement baignoire, réfection parquet chambre 1, pose d'une double cloison dans chambre 2 sur mur abîmé par l'humidité par S. ALMERAS pour un montant de 8442,24 € TTC

Les artisans étaient disponibles juillet et août pour une relocation début septembre 2025.

Ces dépenses sont prévues au niveau du BP 2025 dans la rubrique « entretien bâtiment » .

● Travaux rénovation façade mairie : prévu au BP 2025

Deux devis : CHEVALIER Christophe pour un montant de 15 820 € TTC

BG Maçonnerie pour un montant de 17 280 € TTC

Le premier devis est validé pour un montant de 15 820 € TTC.

● Liste des éventuels projets qui seront soumis à validation par le conseil municipal dans le cadre du BP 2026 ; ceci afin de permettre de demander les subventions dans les délais impartis :

1- **Travaux cours de l'école :**
Deux devis sont transmis pour réfection de la cour à savoir Option 1 : Enrobé noir : 20 160 € HT
Option 2 : Enrobé beige : 29 840 € HT

Afin de prendre en compte des éléments tels que le réchauffement climatique et avoir un sol moins rugueux pour les jeunes enfants, nous avons sollicités à la fois le SDAIL et le CAUE. Nous sommes en attente de leurs propositions.

2- **Rénovation éclairage foot :**
Deux devis : SAS2EFR pour 32 342,40 € TTC
EPEG pour 36 768 € TTC.

Une subvention a été sollicitée auprès de la fédération par les membres dirigeants du Club.

Si le conseil municipal se prononce favorablement, une demande de DETR sera possible dès la parution des critères 2026.

3- **Remplacement luminaires par LED dans le bourg du village :**
Devis de SPIE pour un montant de 18 600 € TTC. (Fin des anciennes lampes)

4- **Protection parafoudre église de Saint Cevet :**
Devis de BODET pour un montant de 15 939,12 € TTC.
L'assemblée ne valide pas cette possibilité.

● **Culture** : Afin de faciliter la gestion des événements y compris dans l'espace dédié aux expositions à l'espace le Castelas, Jean Pierre BROUQUIL se propose de gérer ce sujet. D'autres membres sont invités à l'accompagner,

● **Subvention FAST pour véranda** : Les nouveaux devis sont renvoyés, le dossier passe en commission courant septembre 2025,

● **URBANISME : un dossier est évoqué,**

● **Fin du cuivre en 2028, un courrier émanant d'orange a été mis sur le site de Fontanes,**

● **Information du projet agri voltaïque sur Pern-L'hospitalet : réunion le 11 septembre à 14 heures à la mairie de l'Hospitalet,**

● **Cérémonie au monument aux morts pour la fête de Fontanes : Le dimanche 7 septembre à 11 heures,**

● **Impayés cantines : De nombreux rappels ont été réalisés,**

● **Poste à l'école en cours de recrutement pour le 01012026** bien que l'agent en poste attende toujours une validation de trimestres, pour ses droits à la retraite,

● **Courrier de MR RIBREAU Alain** sollicitant la mairie pour une demande d'installation de miroir à la sortie de sa résidence secondaire. Au regard de l'avis sollicité auprès du service voirie du Grand Cahors qui a la compétence « voirie communale », le conseil décide de ne pas donner une suite favorable, un courrier lui sera adressé en ce sens.

● **Entretien commune** : Mr ARNAL sera absent en septembre. Pour ce qui est indispensable (tonte terrain foot, cimetière et autres..), nous ferons appel à S. ALMERAS en fonction de ses disponibilités

● **Journée bien vieillir sur Fontanes le 19 septembre 2025** : **dans une démarche de prévention**
Sont organisées : 2 conférences, une sur le bien vieillir et l'autre sur le sommeil, ainsi que de nombreux ateliers. Le docteur David DOMBROWSKI, chef du service gériatrie à l'hôpital de Cahors et madame MAZEYRIE Christelle directrice de la DAC 46 sont les organisateurs de cette journée. La commune qui a fortement œuvré pour que cet évènement ait lieu à Fontanes, met à disposition les locaux et matériels. La commune de le Montat nous prête son chapiteau en cas de pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est terminée à 22 h 15.

Prochaine réunion : le 2 octobre 2025

Présidente de séance, Secrétaire de séance,

Roselyne VALETTE Corinne FONT